

PRÉSIDENTE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 19 JUIL. 2016

Le Président

à

Monsieur
Société d'équipement de Nouvelle-Calédonie
SECAL
BP 2517 Agence principale
98846 Nouméa cedex

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous notifier l'arrêté n° 1463-2016/ARR/DENV en date du 11 JUIL. 2016 modifiant l'arrêté n° 1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

N° 2801/DENV/SICIED

Pour le Président et par délégation,
le Secrétaire Général



Yves KERJOUAN

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél :

Mail :

Affaire suivie par :

Bureau des Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____,

en qualité de _____,

accuse réception de l'arrêté n° 1463-2016/ARR/DENV, daté du **11 JUIL. 2016**, modifiant l'arrêté n° 1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa.

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A _____, le _____

Signature